

## MAUPAS : Voeux du Maire



MAUPAS : Voeux du Maire

Samedi matin, à la salle des fêtes, a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. Le maire Michel Dayman, a présenté l'état civil de l'année 2015 : « Notre population a augmenté, la commune compte 202 habitants. Trois naissances ont eu lieu, et un mariage. »

Lors de son discours, le maire a abordé les travaux réalisés, notamment la réfection du clocher et de la toiture de l'église de Saint-Roch, l'aménagement du rond-point du parking de la salle des fêtes, ainsi que l'achat d'un défibrillateur.

### Voirie

Le maire a précisé : « la CCGA a encadré et réalisé le goudronnage de 960 mètres, à ce jour, notre commune et ses 19 km de voirie communautaire a vu la réfection sur les quatre dernières années de 35% de sa longueur totale. »

### Le SIAEP d'Estang

Le maire a précisé: « Le syndicat s'est agrandi avec l'adhésion du Houga, Cazaubon, Campagne d'Armagnac. Malheureusement la nouvelle loi NOTRe est venue tout bouleverser. En effet malgré son évolution et son grandissement notre syndicat est appelé à être dissous le 1er janvier 2020. Pour essayer de garder leur autonomie le SIEAP d'Estang et les autres syndicats du Nord-Ouest du département, impactés par cette loi se sont réunis à Eauze, pour proposer de se regrouper en un syndicat mixte, afin d'essayer de concurrencer le syndicat départemental TRIGONE. Nous étudions les solutions pour garantir un service d'eau et d'assainissement de proximité, performant avec un prix maîtrisé acceptable pour tous les abonnés. »

### La fusion des trois intercommunalités

Le maire a exprimé clairement son opposition à cette fusion proposée par l'État, et qui regrouperaient les Communautés de communes du Grand Armagnac, Bas Armagnac, d'Artagnan Fezensac, soit 76 communes réunies avec plus de 28 000 habitants : « Votre conseil municipal a voté à l'unanimité contre cette fusion, comme la majorité des conseils municipaux concernés. Il semble que ce projet a de grandes chances d'être adopté, qui plus est le préfet à la possibilité d'imposer cette réforme. S'il en était ainsi, j'ai pris la décision de remettre ma démission au Préfet du Gers, le jour où la fusion des trois Communautés des communes entrera en application. En effet, il est impossible pour moi d'accepter un passage en force du Préfet allant à l'encontre d'une majorité de conseils municipaux des communes concernées. »

### Projets et travaux pour 2016

Le conseil municipal étudie plusieurs projets d'investissements, notamment la réfection de la toiture du presbytère et de l'église de Maupas, la pose de panneaux et la création de parking de places d'handicapés devant les bâtiments publics, l'achat de matériel pour la salle des fêtes (cuisinières, lave-vaisselle, chaises supplémentaires), la construction d'un appentis pour faire les grillades. La nouvelle législation funéraire oblige la commune à réaliser un diagnostic des deux cimetières par un cabinet d'ingénierie agréée.